

Jury citoyen sur l'ingénierie génomique
Nancy, samedi 27.11.2021

INGENIERIE GENETIQUE RELATIVE AUX ESPECES VEGETALES

Ce que l'on souhaite	Ce que l'on refuse	Ce que l'on propose	Questionnements	Autres
Veut-on plus d'affichage de l'information ? (sur les légumes) → affichage	Qu'un produit sorte avant que le processus de recherche complet soit effectué (comme pour le médicament)	Une sorte de processus de validation des impacts d'un OGM	Impact sur l'écosystème ? <ul style="list-style-type: none"> • Pas de modification du génome (assez clair sur ce point) • Mais peut être nocif pour la santé (résistance) • Et l'écosystème de manière générale (la nature) à l'interférence avec l'écosystème à a-t-on le droit en tant qu'humain 	Soucis de l'accessibilité des citoyens aux produits modifiés par l'industrie agroalimentaire Responsabilité financière des Etats.
Plus de cadre / contrainte	Mélanger l'aspect alimentaire/nutritionnel et l'aspect soin (parcours différents)	Multiplier les expériences poussées et pérennes pour avoir du recul.	Doit-on penser que seul le bénéfice de l'humain compte	
L'existence de contrôle et de surveillance	La diminution de la diversité		Outil mercantile ? Pourquoi à la fin de la chaîne, on n'utilise pas la modification génomique pour l'humanité mais seulement à des fins financières ou de profit.	



<p>Que cela ne se retourne pas contre l'espèce végétale ou l'espèce humaine. Des avis divergent sur cette question dans un groupe de 6 pers. Si cela est maîtrisé « ok pour modification de végétale si cela a pour conséquence d'améliorer l'espèce » : 1 contre, 1 pondéré, 4 sont d'accord si le risque est maîtrisé.</p>	<p>De sortir de l'expérience circonscrite (du protocole) si le risque n'est pas maîtrisé.</p>		<p>Quel temps (notion de durée) est suffisant pour avoir du recul en matière d'expérimentation ?</p>	
			<p>Les abeilles polonisent-elles les gènes modifiés ? Quels seraient leurs impacts sur les différentes espèces du vivant (animales, autres végétaux, espèce humaine) ?</p>	
			<p>Est-ce qu'autoriser les OGM dans les espèces végétales ne pourraient pas créer une cascade de modifications dans l'environnement ?</p>	
			<p>Quel est le seuil de tolérance entre ce que l'on peut faire et ce que l'on fait en réalité ?</p>	
			<p>Est-ce que l'on considère que l'Humain est supérieur à tout et qu'il faut préserver l'Espèce Humaine ?</p>	
			<p>Qui est habilité à prendre des décisions en matière d'expérimentation sur l'espèce végétale : Consultations citoyennes éclairées, pouvoirs publics ... ?</p>	

			<p>Faut-il créer un droit d'ingérence ou une instance de contrôle et de sanction ?</p> <p>Si oui composé par qui et sous quelle forme ?</p>	
			<p>Si la nature se modifie elle-même, c'est la loi suprême de la nature, en vertu de quoi l'Homme se permet-il de modifier le cours des choses ?</p> <p>Questions relatives à la préservation du vivant originel : est-ce qu'on est prêt à générer les conséquences sur l'ensemble de l'environnement et des espèces ?</p>	
			<p>Quel est le rapport bénéfices/risques (ex pesticides versus OGM)</p>	

INGENIERIE GENETIQUE RELATIVE AUX ESPECES ANIMALES

Ce que l'on souhaite	Ce que l'on refuse	Ce que l'on propose	Questionnements	Autres
Être informés des résultats déjà obtenus sur les expériences déjà réalisées	Généralisation de la modification des animaux car pas d'utilité. En tout cas pas sans limite : utilité ? maladies ? bénéfiques/ risques ?	Applications de sanctions en cas de transgression du cadre légal <ul style="list-style-type: none"> - Financières - Contre les Etats - En matière d'autorisations d'exercice 	Une modification génétique opérée sur l'homme est-elle éthique en soi ?	
	Utiliser un animal au bénéfice d'une survie chez l'homme (ex : greffe d'un organe d'un animal sur l'homme). <u>Avis divergents dans le groupe</u>	Essayer sur des animaux les modifications génétiques pour éviter les pathologies infectieuses, puis les leur inoculer pour vérifier au moins que c'est bon avant d'arriver à l'expérimentation humaine	Faut-il légiférer et poser une norme ? Est-ce que les situations individuelles peuvent être prises en compte dans le cadre légal ?	
	Les modifications inter animaux (pour créer des chimères)	Lorsqu'une modification est proposée : questionnement autour des raisons (économiques, sociétales. Par ex. souhait de plus de confort ?)	Faut-il lever la propriété intellectuelle (par ex. les brevets) pour l'accès aux droits ?	
		Mettre en place une vigilance accrue lorsqu'un animal est utilisé lors de modification (bienveillance/ bienveillance)	Est-il préférable d'utiliser un animal ou un organe de cet animal pour soigner un humain ou d'utiliser et/ou de faire naître d'autres humains pour soigner un humain ?	

INGENIERIE GENETIQUE RELATIVE AUX ETRES HUMAINS

Ce que l'on souhaite	Ce que l'on refuse	Ce que l'on propose	Questionnements	Autres
1. Pourquoi pas si c'est une maladie grave que l'on peut éradiquer mais à condition de vraiment connaître tous les risques avant	1. Risque d'arriver à des pratique eugénistes si on utilise la technique crispr-cas9 pour des maladies ou handicap. D'autant que beaucoup de pathologies pourraient être évitées autrement (protection de l'environnement, meilleures conditions de vie) Mais exemple de la vue qui divise le groupe car maladie pas mortelle (ex : de la maladie de Charcot) pas extrêmement handicapante, estimée par d'autres comme indispensable. Autre critère à prendre en compte : la douleur. Dont douleur psychique (ex : schizophrénie...sauf que autres facteurs et traitements possibles). Ok pour Clément	1. Encadrement très fort et accessible pas seulement aux plus riches (aujourd'hui la santé c'est peut-être la seule chose qui nous ramène tous à un pied d'égalité)	1. En lien avec les bébés médicaments ?	1. C'est difficile de savoir car on n'a aucun recul contrairement aux végétaux et animaux
2. Laisser le libre arbitre à chacun mais poser un cadre français au moins, européen éventuellement, international si possible mais invraisemblable			2. Est-ce que la modification du génome à l'état embryonnaire laisse un risque aux générations futures	2. Crainte sur l'accès aux soins si c'est payant. Avec risque que les personnes protégées (via une modification génétique) refusent de cotiser à la sécu pour payer les maladies des autres

3. Que cela rentre dans la déclaration des droits de l'homme et créer l'équivalent d'une cour pénale internationale				3. Est-on sûr de la qualité de vie offerte à un embryon que l'on aurait modifié génétiquement ? N'est-ce pas possible que l'on crée un adulte plus faible ?
---	--	--	--	---